

**Compte-rendu du Comité Technique Local
Du 12 avril 2018
Solidaires Finances Publiques**

Représentants de l'administration

M. MORICEAU
M. JOUVE
M. ORLIANGES
M. PAILLET
M. RAYMON

Représentants des personnels

M. LAROUSSINIE - S.F.P. (T)
M. SERRE - S.F.P. (T)
M. MOISSINAC – F.O. (T)
M. DEJOU – F.O. (T)
M. HINDERSCHID – C.G.T. (T)
M. TEUILLIERAS – C.G.T. (T)
M. VEYLET – C.G.T. (S)

Mme BONNET (secrétariat)

M. MORICEAU ouvre la séance à 9h30, M. HINDERSCHID (CGT) est secrétaire-adjoint.

Les représentants F.O. et Solidaires Finances Publiques font une déclaration liminaire, vous trouverez copie de notre déclaration en dernière page.

1) Approbation des procès verbaux des réunions des 15 et 21 mars 2018

Sans observations, il sont adoptés.

2) Modification des horaires d'ouverture de la trésorerie de Maurs Saint-Mamet

En réponse à une demande des agents et du responsable de poste, M. JOUVE présente les nouveaux horaires proposés, avec une réduction de l'amplitude d'ouverture hebdomadaire de 3 heures.

Horaires en vigueur	Nouveaux horaires
Lundi au jeudi : 9h-12h et 14h - 16h30	Lundi : 13h30 - 16h Mardi, Mercredi et Jeudi : 9h-12h et 13h30 - 16h

Les représentants Solidaires Finances Publiques entendent la demande et même s'ils soulignent que le volume d'accueil sera nécessairement concentré sur les autres plages d'ouverture physique, la réception téléphonique n'étant pas concernée par ce changement.

Vote POUR 4 voix : Solidaires Finances Publiques (2) et F.O.(2).

Vote CONTRE 2 voix : C.G.T.

Réduire la plage d'ouverture n'est qu'un pis-aller au manque de personnel au regard de la charge de travail accrue du service après les fermetures des trésoreries de Saint-Mamet, Montsalvy et Laroquebrou.

3) Présentation de la campagne de déclaration des revenus 2018 en environnement PAS

M. RAYMON annonce que la conférence de presse ministérielle a eu lieu mardi 10 avril, au plan local elle se tiendra le vendredi 13 avril à 11 heures.

Cette campagne 2018 s'inscrit dans le cadre de la préparation du prélèvement à la source (PAS) dont la mise en œuvre interviendra à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les 2 autres changements majeurs sont le remplacement de l'ISF par l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) et la mise en place de la réforme TH qui s'étalera sur trois ans et aboutira à l'exonération en 2020 de 87 % des foyers fiscaux du département.

A la date du jour, la majeure partie des déclarations de revenus ont été distribuées, le 23 avril est la date prévue pour la fin des envois.

La date limite de dépôt papier est fixée au 17 mai, la date limite de télédéclaration pour les foyers ayant un RFR supérieur à 15000 € (obligatoire pour tous en 2019) est arrêtée au 15 mai.

Notre direction ne pénalisera pas les usagers qui devraient télédéclarer mais qui accompliront leur démarche en déclaration papier.

Les représentants Solidaires Finances Publiques soulignent que M. Jacques TOUBON, Défenseur des droits a déclaré hier que : « l'année 2017, comme les années précédentes, a été marquée par une complexité croissante des procédures administratives et une distance accrue entre les administrations et les usagers, liées notamment à la dématérialisation des démarches administratives qui ne cesse de se développer. On a l'impression que le labyrinthe (administratif) croît avec les politiques de simplification. »

Le Défenseur des droits fait état qu'une personne sur cinq déclare éprouver des difficultés pour accomplir les démarches administratives courantes.

Cela est encore plus vrai dans notre département rural avec une population vieillissante. Et face au tout-numérisation des procédures administratives, les inégalités se creusent encore plus.

4) Présentation de la nouvelle organisation des recettes non fiscales (RNF) dans les services déconcentrés

M. RAYMON présente le mode de recouvrement actuel des recettes non fiscales, qui sont des créances liquidées et émises par des ordonnateurs de l'État et recouvrées par les comptables de la DGFIP.

Les services RNF étaient présents dans tous les départements, mais une réorganisation nationale conduit à la perte de la compétence de 47 directions locales dont celle du Cantal.

La restructuration conduira à retenir une dizaine de directions pour les spécialiser sur la fiscalité de l'aménagement (taxes d'aménagement et redevance d'archéologie préventive), ce serait l'Ain qui récupérerait la gestion des recettes de notre département.

La taxe sur les véhicules polluants (TVP) serait gérée par la direction des créances spéciales du Trésor à Châtellerault, la DDFIP de Moselle sera chargée de la gestion des indus de solde militaire et le CSDOM se verra attribuer la gestion des redevances domaniales.

Enfin, une direction d'Île-de-France sera chargée du recouvrement des créances émises par les ordonnateurs principaux (services ministériels).

En résumé, notre direction ne s'occupera plus que de la gestion du stock des RNF, soit les restes à recouvrer existants.

Après le contentieux directionnel, les domaines, la gestion RH, le contrôle de la redevance audiovisuelle pour les particuliers, c'est une nouvelle mission qui quitte notre département sans contrepartie, autrement que pour justifier les suppressions d'emplois.

Notre équipe de direction l'admet par ailleurs et regrette que les transferts de mission se fassent toujours au détriment de notre DDFIP.

Les représentants des personnels regrettent unanimement de ne pouvoir s'opposer par le vote à ce transfert acté en CTR qui concerne 1 équivalent temps plein pour notre direction.

5) Questions diverses

M, MORICEAU annonce qu'il envisage de supprimer les permanences d'Allanche, Condat, Pierrefort et Pleaux .

Une permanence n'est pas satisfaisante tant pour les usagers que pour le service qui doit l'assumer.

Une ré-écriture de la note départementale sur les frais de déplacements est prévue pour la rentrée. Les organisations syndicales seront consultées pour avis.

S'agissant des élections professionnelles qui auront lieu du 29 novembre au 6 décembre 2018, notre direction locale n'a pas plus d'informations que les organisations syndicales, elle communiquera au plus tôt en juin la liste des électeurs et les clés de répartitions.

Les modalités d'établissement des listes, notamment en matière de parité, devraient être éclaircies.

A la demande des représentants Solidaires Finances Publiques, les SIP devraient avoir une réponse rapide de la direction au besoin d'imprimantes hors réseau pour les postes spécifiques libre-service télédéclaration.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 12h00.

DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 12 AVRIL 2018



Monsieur le Président,

C'est une tendance lourde depuis des années dans des Services Publics mis sous tension permanente. Au prétexte d'économies budgétaires, pour partie discutables, l'exercice des missions est en danger et les réorganisations se multiplient.

A la DGFIP nous avons été particulièrement visés par les suppressions d'emplois mais aussi d'incessantes restructurations. Les difficultés se multiplient sur les conditions de travail et sur le contenu même du service public rendu aux usagers.

L'actuel Gouvernement a clairement annoncé une accélération de ces tendances sous couvert de « réorientation de l'Action Publique ». Les annonces « RH » ont fixé le cap : plans de départs « volontaires » de fonctionnaires, recrutements de contractuels de droit privé dans les 3 Fonctions Publiques, rémunérations au mérite, mobilité forcée...

En matière de contenu des missions, CAP 22 sera rendu public dans quelques semaines puis un Comité Interministériel tracera la « feuille de route » à décliner dans tous les services publics.

La journée de mobilisation et de grève du 22 mars, à l'appel de la quasi-totalité des fédérations de fonctionnaires, a été marquée par un nombre important de rassemblements

et de manifestations (140 sur tout le territoire). Ils font suite à ceux des retraités, et aux actions conduites dans de nombreux secteurs, tant dans le privé que dans le public.

Toutes ces mobilisations s'inscrivent dans une contestation forte de la politique d'un gouvernement qui entend briser les fondements de notre modèle social, construit patiemment, par la négociation, après la Seconde Guerre mondiale.

Après le droit du travail et avant les régimes de retraite, c'est au service public que l'exécutif a décidé de s'attaquer violemment et sans véritable concertation.

Les agents de la DGFIP l'ont bien compris, d'autant qu'ils font partie des principaux visés. Avec un taux de grévistes avoisinant les 40 %, chiffre jamais atteint depuis janvier 2009, les personnels des finances publiques ont exprimé leur exaspération, leur colère et leur détermination à défendre leur avenir et celui de leurs missions.

En effet, alors que les personnels ont apporté la preuve, tant de leur engagement que de leur capacité d'adaptation à un environnement en constante évolution, ils sont sans cesse dénigrés y compris par ceux qui devraient au contraire les soutenir dans l'exercice de leurs missions.

Le ministre de l'Action publique et le Directeur général doivent entendre leur colère et répondre d'urgence à leurs revendications. Dans notre direction le taux de grévistes a dépassé les 47 % et un grand nombre a rejoint la manifestation à Aurillac. Ce fort taux de mobilisation démontre que le seuil d'acceptabilité des agents est atteint.

Vous devrez en tenir compte, Monsieur le Directeur, au moment où vous recevrez votre « feuille de route » pour le département.

Nous vous signifions également que nous mettrons tout en œuvre pour amplifier le rapport

de force afin de sauvegarder nos missions, nos emplois et nos structures qui ont tout leur sens dans le modèle social et sociétal qui est le nôtre depuis maintenant plus de 60 ans et qui œuvre pour le bien commun !